



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

théâtres nationaux

Question écrite n° 49697

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur une curieuse disparition de l'opérette des programmations des théâtres nationaux. En effet, depuis près de deux décennies, les spectacles d'opérette ont pratiquement disparu de la scène lyrique nationale, pour ne plus exister que dans des productions privées ou locales. Pourtant, ces dernières continuent de rencontrer un vif succès auprès du public et font la plupart du temps salle comble. Le genre de l'opérette présente en effet l'avantage de concilier l'exigence intellectuelle et artistique de la musique classique avec le divertissement et l'accessibilité qu'attend la majorité du public. La rencontre des plus grandes voix avec un spectacle accessible à tous les âges et tous les milieux sociaux confère à l'opérette une popularité qui ne s'est jamais démentie. Le succès des productions locales confirme cet engouement du public toutes générations confondues. En outre, les productions d'opérette présentent souvent une flexibilité qui permet de monter des spectacles à taille humaine, et dès lors à moindre coût, sans nuire à la qualité de la prestation, ni au caractère féerique ou prestigieux que le public en attend. Enfin, le répertoire de l'opérette constitue un véritable patrimoine musical et scénique, en particulier pour la France, où les plus grands auteurs et compositeurs ont été sollicités au cours des décennies pour enrichir ce genre musical. Cette rareté dans les théâtres nationaux semble ainsi davantage être le fruit d'une ignorance des responsables de la programmation, que le résultat d'une évolution de la demande culturelle. Cette ignorance a pour conséquence de réserver le spectacle lyrique à une certaine « élite » qui constitue l'essentiel du public de l'opéra, mais qui ne représente qu'un très faible pourcentage de la population. Il lui demande en conséquence quelles instructions il compte donner pour rééquilibrer la programmation des théâtres nationaux, afin de sauvegarder un patrimoine culturel unique et offrir à un vaste public l'accès à l'opérette.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique qu'il mène en faveur de l'art lyrique, l'État s'attache à favoriser la diffusion de tous les répertoires, de l'opéra baroque à la création contemporaine. Même si, d'une façon générale, la priorité est donnée à la réalisation de productions de spectacles dont l'économie propre justifie des soutiens financiers importants, le genre lyrique léger, dans lequel s'inscrit l'opérette, n'est pas absent de ce paysage. Depuis cinq ans, l'Opéra-Comique, par exemple, a présenté un certain nombre de spectacles qui relèvent de ce répertoire et qui ont attiré un large public. Par ailleurs, au travers des concours financiers qu'il apporte aux théâtres lyriques en région, l'État soutient les programmations d'opérettes présentées sur les scènes de ces opéras à Avignon, Bordeaux, Toulouse et Nancy notamment. Au cours des saisons 2002/2003, une centaine de représentations ont été ainsi consacrées, dans ce cadre, au répertoire lyrique léger dont l'opérette est l'expression la plus populaire. L'État est aussi conscient de la nécessité de continuer à encourager la diffusion de ce genre musical dans toute la diversité de ses expressions, tant celles, qui relèvent du patrimoine que de la création contemporaine. Il favorise ainsi la découverte, d'oeuvres et de compositeurs nouveaux grâce à la procédure des commandes d'État et au mécanisme du « Fonds de création lyrique » qui a pour vocation de soutenir la production d'ouvrages lyriques contemporains sans aucune distinction de genre. Enfin, l'État est particulièrement attaché à ce que les productions de spectacles d'opérette bénéficient du meilleur niveau de qualité artistique et

de tout le professionnalisme requis, étant entendu que ces productions constituent souvent, pour de jeunes artistes lyriques, une étape importante de leur carrière en leur offrant l'occasion de pouvoir s'aguerrir aux métiers de la scène.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49697

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8238

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9917